

portant validation du devis concernant l'acquisition de tribunes mobiles au Gymnase Marie-Curie à la Société MARTY SPORTS

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la commande publique
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis N°DV261398 de la Société MARTY SPORT concernant l'acquisition de tribunes mobiles au Gymnase Marie-Curie.

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la Société MARTY SPORT concernant l'acquisition de tribunes mobiles au Gymnase Jacques Sébire d'un montant de 22 088.95 € HT.

A Bernay, le 10 avril 2026

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 13/04/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

